
Adresse de la société populaire de Cahors (lot), lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Cahors (lot), lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 174-175;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21341_t1_0174_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

naires, pour opprimer l'innocence, parce qu'ils ne peuvent trouver leur sûreté que dans le triomphe de leur scélératesse.

Un peuple immense vous environne; vous avés rendu son courage et sa confiance tributaires de vos vertus : demeurés à votre poste; achevés l'édifice que vous avés si heureusement conduit pour son bonheur et la France retentira de ces cris sans cesse répétés : vive la Convention nationale; vive la République une et indivisible.

CLETARD, *président*, DEFEVRE, *secrétaire*
et 62 autres signatures.

r

[*Les membres de la société républicaine de Canteleu à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (52)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentants,

Votre adresse au peuple français a versé dans nos cœurs la consolation et l'espérance du bonheur.

Nous avons applaudi avec enthousiasme aux principes qui annéantissant l'arbitraire, menacent du glaive de la justice, les conspirateurs de toute espèce et assurent aux citoyens honnêtes la jouissance de leurs droits. Périrent les intrigants qui voudroient entraver les mesures du gouvernement; que la Représentation nationale, forte de la confiance du peuple, dirige seule, le vaisseau de la République.

Que tous les autres citoyens s'empressent de favoriser sa marche! et nous arriverons promptement au terme du bonheur que promet le sage gouvernement qui convient à un peuple libre.

Que le seul cri de ralliement de tous les vrais français soit, Vive la République, Vive la Convention!

A Canteleu, le trente vendémiaire de l'an troisième de la République française une et indivisible.

Suivent 48 signatures.

s

[*La société populaire de Compiègne aux représentants du peuple français, s. d.*] (53)

Citoyens Représentants,

Nous l'avons lue cette adresse sublime qui en prouvant que notre bonheur seul vous occupe, porte le désespoir et la mort à tous les ennemis de la Patrie. Nous l'avons lue et nous

n'essayerons pas de vous rendre les sentiments délicieux qu'elle nous a fait éprouver; nos expressions seroient trop au dessous de la vérité. Pères de la Patrie, ce sera par la stricte observance des lois, par la pratique des vertus, par l'attachement aux principes sacrés qu'elle contient que nous vous prouverons l'impression profonde qu'elle a fait sur nos cœurs.

Ici l'anarchie voulut aussi secouer ses torches; ici des hommes égarés ou perfides tentèrent de nous arracher une adhésion à l'adresse de Dijon; mais nous avons reconnu le piège qu'ils nous tendoient; leur masque est tombé et leur présence ne souille plus le temple de la liberté. Représentants du peuple, poursuivez vos immortels travaux, achevez l'édifice de la félicité publique en dépit des tyrans coalisés du dehors et des factieux de l'intérieur. S'ils osent s'agiter encore la massue du peuple est entre vos mains, frappez! qu'ils soient anéantis! Périrent toutes les tyrannies. Vive la République une et indivisible! Vive la Convention!

Suivent 55 signatures.

t

[*La société populaire de la commune de Cahors à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (54)

Représentants,

Nous avons reçu votre adresse au peuple français et nous vous remercions de ce nouveau bienfait. Les principes qui y sont exposés sont ceux que nous avons toujours professés et que nous défendrons au péril de notre vie; comme vous, nous reconnaissons qu'il existe encore des factions au sein de la République, mais les conspirateurs ont beau s'agiter, il leur sera aussi impossible de nous égarer que de détruire le règne de la justice et de la liberté; les dilapidateurs de la fortune publique, les intrigants, les ambitieux, les modérés et les ultra-révolutionnaires chercheroient en vain des protecteurs et des complices parmi nous, notre caractère est prononcé, nous voulons que la révolution s'opère pour le peuple, et nous ne souffrirons jamais qu'elle tourne au profit des lieutenants de Robespierre; le rapport de Robert Lindet et votre adresse aux républicains ont mis le comble à votre gloire et au bonheur public; les patriotes ont tréssailli de joie, les tyrans, les esclaves, les aboyeurs des tribunes, tous les êtres immoraux ont frémi de rage, ils ont désespéré du succès de leur perfides complices.

Continués fidèles représentants, d'un peuple qui vous aime et qui vous estime, continués de travailler pour la félicité publique et le tourment de ses ennemis, les passions et les crimes se sont coalisés pour ensanglanter la France et

(52) C 325, pl. 1405, p. 21.

(53) C 325, pl. 1405, p. 18.

(54) C 325, pl. 1405, p. 19. *Bull.*, 8 brum.; *J. Fr.*, n° 765; *M. U.*, XLV, 153.

pour l'asservir. Serrés vous, réunissés vos efforts pour faire triompher la vertu, la justice, la liberté et l'égalité. Si jamais quelque faction téméraire esseyoit de balancer votre puissance, décrétés le suplice des traîtres, vingt cinq millions de républicains exécuteront vos ordres et la société populaire de Cahors formera l'avant garde des vengeurs de la patrie.

Vive la République! vive la Convention nationale.

PAQUIAS, président, FOURNIER, PIERRET,
secrétaires et trois autres signatures.

21

Sur la motion d'un de ses membres [GUYOMAR] la Convention décrète ce qui suit : La Convention nationale, sur la motion d'un de ses membres, décrète que les 4545 L en assignats envoyés hier par le commissaire aux mouvemens des armées de terre et reconnus faux, seront par le citoyen Ducroisi, receveur des dons patriotiques près la Convention, remis au citoyen Deperrey, vérificateur en chef des assignats, qui lui en donnera décharge (55).

22

Sur la demande du représentant du peuple Jean De Bry, la Convention nationale lui accorde une prolongation de congé de trois décades (56).

[*Le représentant du peuple Jean De Bry au président de la Convention nationale, Vervins, Aisne, le 4 brumaire an III*] (57)

Citoyen président

Après cinquante jours de souffrance, mon père vient d'expirer dans mes bras; outre les soins que je dois à ma malheureuse mère, la Convention sentira que cet événement n'a pu qu'altérer ma mauvaise santé, que je comptois rétablir ici; je la prie donc de m'accorder une prolongation de trois décades, je ferai en sorte de me rendre avant ce terme et d'accorder les devoirs de la patrie avec ceux de la nature.

Salut et fraternité.

Jean DE BRY.

(55) P.-V., XLVIII, 97-98. C 325, pl. 1365, p. 17, minute de la main de Guyomar, rapporteur selon C^o II 21, p. 19.

(56) P.-V., XLVIII, 98.

(57) C 323, pl. 1383, p. 3. C 325, pl. 1365, p. 18, minute de la main de Le Carlier. Crassous, rapporteur selon C^o II 21, p. 19.

23

La Convention nationale accorde un congé de trois décades au représentant du peuple Martin (de la Somme) (58).

[*Le représentant du peuple Martin, au président de la Convention nationale, Paris, le 7 brumaire an III*] (59)

Citoyen Président,

Le 20 termidor dernier la Convention nationale m'a accordé un congé dont je n'ay pas fait usage, depuis 15 jour je suis attaqué d'une maladie qui exige que je prenne l'aire de la campagne. Je te prie, Président de demandé à la Convention de vouloir bien m'accorder un congé de trois décades.

Salut et fraternité.

MARTIN de la Somme.

Cy joint un certificat d'un officier de santé.

[*Certificat de Cervelloy, officier de santé. Paris, le 7 brumaire an III*] (60)

Je soussigné, officier de Santé, rue Michelle-Peltier, section de la Réunion, certifie que le citoyen Martin, député de la Convention nationale, est malade depuis quinze jours, que je luy donne des soins, sa maladie a commencé par une indigestion, qui a été occasionnée par un embara qu'il a au foi, qui existe depuis longtemps et qu'il éprouve des douleurs considérables qui luy autent le sommeil. Cette maladie a le même caractère que celle qu'il a eu l'année dernière et qu'il a besoin de soins suivis, je luy conseils d'aller chez luy ou il sera plus apporte de ce faire soigner. A Paris ce 7 brumaire l'an 3^{ème} de la République français une et indivisible.

CERVELLOY.

24

La Convention nationale accorde au représentant du peuple Boussion, de Lot-et-Garonne, une prolongation de congé de quatre décades (61).

[*Le représentant du peuple Boussion au président de la Convention nationale, Lauzun le 28 vendémiaire an III*] (62)

(58) P.-V., XLVIII, 98. C 325, pl. 1365, p. 19, minute de la main de Crassous, rapporteur selon C^o II 21, p. 19.

(59) C 323, pl. 1382, p. 24.

(60) C 323, pl. 1382, p. 25.

(61) P.-V., XLVIII, 98. C 325, pl. 1365, p. 20, minute de la main de Crassous, rapporteur selon C^o II 21, p. 19.

(62) C 323, pl. 1383, p. 1.